

# Médias sociaux

## Appel à tous Rapport des résultats

Cet appel à tous concerne les médias sociaux en entreprise. Voici un aperçu des questions posées :

- Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?
- Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'œuvre?
- Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?
- Etc.

Nombre de répondants : 199

Cet appel à tous a eu cours du 19 novembre au 9 décembre 2012.



### Résumé

- Selon 50,81 % des répondants, au sein de leur organisation, les réseaux sociaux sont utilisés aux fins d'attraction de la main-d'œuvre.
- Au cours du processus de recrutement, selon 65,97 % des répondants, l'entreprise ne vérifie pas le profil des candidats sur les médias sociaux.
- Plus des trois quarts des répondants, soit 75,92 %, affirment que leur entreprise ne suit pas ce que ses employés actuels et anciens publient à son propos sur les réseaux sociaux.
- Selon 57,22 % des répondants, leur entreprise s'est dotée d'une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail.

### Note de l'éditeur

Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'Ordre. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en janvier 2013.

1200, avenue McGill College

Bureau 1400

Montréal (Québec) H3B 4G7

(514) 879-1636 - info@portailrh.org

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

---

### 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?

---

OSBL	23	11,56 %
Entreprise privée	130	65,33 %
Organisme public	28	14,07 %
Organisme parapublic	18	9,05 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>199</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 2. Votre entreprise a-t-elle :

---

un site Internet	191	95,98 %
une page Facebook	111	55,78 %
une page LinkedIn	79	39,70 %
un compte Twitter	70	35,18 %
un compte Google+	16	8,04 %
Aucune de ces réponses	2	1,01 %
Autre, précisez	11	5,3 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>199</b>	

Plus d'un élément de réponse pouvait être sélectionné par les répondants. Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?

---

Les réponses ci-dessous constituent une synthèse de l'ensemble des réponses fournies. Pour obtenir toutes les réponses, vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Service des communications	25,89 %
Service du marketing	19,80 %
Équipe de direction	12,18 %
Service des ressources humaines	11,68 %
Service des TI	10,15 %
Service des médias sociaux	8,63 %
Intervenant externe	4,06 %
Service des ventes	3,55 %
Un peu tout le monde	3,55 %
Personne	0,51 %

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

---

### 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?

---

Les réponses ci-dessous constituent une synthèse de l'ensemble des réponses fournies. Pour obtenir toutes les réponses, vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Service des communications	30,19%
Service des ressources humaines	20,76 %
Service du marketing	18,24 %
Équipe des médias sociaux	8,81 %
Sans objet (nous n'y sommes pas présents)	6,92 %
Équipe de direction	5,66 %
Service des TI	2,51 %
Ne sait pas	2,51 %
Tout le monde	2,51 %
Service des ventes	1,26%
Intervenant externe	0,64 %

### 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'œuvre?

---

Oui	94	50,81 %
Non	91	49,19 %
Nombre de répondants	185	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?

---

Très efficace	9	8,04 %
Efficace	44	39,29 %
Ni efficace, ni inefficace	56	50,00 %
Inefficace	2	1,79 %
Très inefficace	1	0,89 %
Nombre de répondants	112	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?

---

Oui	65	34,03 %
Non	126	65,97 %
Nombre de répondants	191	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

---

### 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?

---

Oui	46	24,08 %
Non	145	75,92 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>191</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?

---

Plusieurs fois par semaine	16	32,00 %
Une fois par semaine	9	18,00 %
Une fois par mois	25	50,00 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>50</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?

---

Oui	103	57,22 %
Non	77	42,78 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>180</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?

---

Pour obtenir les réponses, veuillez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux gestionnaires de l'entreprise?

Les réponses ci-dessous constituent une synthèse de l'ensemble des réponses fournies. Pour obtenir toutes les réponses, vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

En réunion ou en formation	23,59 %
Par courriel	16,04 %
Par le manuel des employés	15,09 %
Communiquée à l'embauche	15,09 %
Diffusée par l'intranet	13,21 %
Copie reçue par les gestionnaires	9,44 %
Par rappel verbal	4,71 %
Comme aux employés	2,83 %

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

### 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux employés de l'entreprise?

Les réponses ci-dessous constituent une synthèse de l'ensemble des réponses fournies. Pour obtenir toutes les réponses, vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Au moment de l'embauche	21,85 %
Par courriel ou note de service	17,65 %
Par le manuel de l'employé	15,97 %
En réunion ou en formation	15,12 %
Diffusée dans l'intranet ou dans le portail des employés	12,61 %
Copie reçue par chacun	11,76 %
Par affichage	2,53 %
Elle n'est pas communiquée	2,53 %

### 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?

Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail	39	37,14 %
Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation	96	91,43 %
Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail	64	60,95 %
Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail	78	74,29 %
Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail	53	50,48 %
Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux	59	56,19 %
Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux	65	61,90 %
Autre, précisez	10	9,52 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>105</b>	

Plus d'un élément de réponse pouvait être sélectionné par les répondants. Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 15. Taille de l'entreprise

Moins de 100 employés	65	36,72 %
101 à 500 employés	52	29,38 %
501 à 1000 employés	23	12,99 %
1001 à 5000 employés	18	10,17 %
5001 employés et plus	19	10,73 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>177</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

### 16. Secteur d'activité

Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	7	3,95 %
Commerce de détail (44-45)	13	7,34 %
Commerce de gros haute technologie (41b)	2	1,13 %
Commerce de gros pharmaceutique (41a)	1	0,56 %
Construction (23)	2	1,13 %
Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)	0	0,00 %
Transport et entreposage (48-49)	6	3,39 %
Services publics (22)	6	3,39 %
Soins de santé et assistance sociale/communautaire	5	2,82 %
Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)	4	2,26 %
Administrations publiques - fédérales (91)	3	1,69 %
Administrations publiques - municipales (91b)	7	3,95 %
Administrations publiques - provinciales (91a)	9	5,08 %
Administrations publiques - sociétés d'état (91c)	4	2,26 %
Fabrication autres (31-33)	27	15,25 %
Fabrication haute technologie (31-33b)	7	3,95 %
Fabrication pharmaceutique (31-33a)	0	0,00 %
Arts, spectacles et loisirs	2	1,13 %
Autres services - associations (81a)	6	3,39 %
Autres services - syndicats (81)	1	0,56 %
Autres services (sauf admin. publiques) (81b)	5	2,82 %
Commerce de gros autres (41)	3	1,69 %
Finance et assurances (52)	9	5,08 %
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	0	0,00 %
Hébergement et services de restauration (72)	3	1,69 %
Industrie de l'information et culturelle (51)	2	1,13 %
Services administratifs - services d'emploi (56)	3	1,69 %
Services administratifs autres (56b)	1	0,56 %
Services d'enseignements/gestion (61)	2	1,13 %
Services d'enseignements/professeur (61a)	1	0,56 %
Services immobiliers, location et bail (53)	2	1,13 %
Services professionnels - autres services (54b)	14	7,91 %
Services professionnels - bureau avocats (54a)	0	0,00 %
Services professionnels - services conseils (54)	19	10,73 %
Retraité	0	0,00 %
Sans emploi	0	0,00 %
Sans objet	1	0,56 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>177</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
	<b>Moins de 100 employés (65 répondants)</b>
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>1 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. La propriétaire</li> <li>4. La propriétaire</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol> <hr/> <b>2 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. OSBL</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Agente aux communications</li> <li>4. Agente aux communications</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Deux ans.</li> <li>12. Cette politique a été conçue par les gestionnaires.</li> <li>13. Oui, à ce jour exclusivement oralement lors de réunions. Par contre, elle fera l'objet d'une rubrique dans le prochain manuel des employés.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</li> </ol>



## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>3 -</b> 1. OSBL 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn 3. Conseillère au développement des affaires et aux communications 4. Conseillère au développement des affaires et aux communications 5. Non 7. Oui 8. Non 10. Oui 11. En cours d'implantation 12. Politique écrite 13. Politique écrite 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux 16. Autres services - associations (81a)
	<b>4 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter 3. Coordinatrice Marketing 4. Coordinatrice Marketing 5. Non 7. Non 8. Non 10. Non 16. Commerce de gros pharmaceutique (41a)
	<b>5 -</b> 1. Organisme public 2. un site Internet Un compte Twitter 3. Le gestionnaire de communautés, service des communications 4. Le gestionnaire de communautés, service des communications 5. Oui 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Oui 8. Non 10. Oui 11. Une semaine 12. Par courriel et en comité de direction 13. Par courriel 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail 16. Finance et assurances (52)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</li> <li>2. Votre entreprise a-t-elle ;</li> <li>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</li> <li>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</li> <li>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</li> <li>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</li> <li>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</li> <li>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</li> <li>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</li> <li>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</li> <li>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</li> <li>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</li> <li>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</li> <li>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>6 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme parapublic</li> <li>2. un site Internet Un compte Twitter</li> <li>3. Agent communication</li> <li>4. Agent communication</li> <li>5. Non</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 1 an</li> <li>12. Distribué et expliqué</li> <li>13. Distribué et expliqué</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Administrations publiques - municipales (91b)</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	<p style="text-align: center;"><b>7 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. OSBL</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Adjointe aux communications</li> <li>4. Adjointe aux communications</li> <li>5. Non</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2010</li> <li>12. À l'embauche; signature de la politique + copie dans le manuel du salarié</li> <li>13. À l'embauche; signature de la politique + copie dans le manuel du salarié</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</li> <li>16. Commerce de gros autres (41)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>8 -</b></p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. Un bénévole</p> <p>4. Nous allons nous positionner en 2013. Nous avons besoin de Facebook et Twitter si nous voulons intéresser particulièrement les jeunes au bénévolat.</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. Cette politique sera implantée en début de 2013.</p> <p>12. Elle sera communiquée par le DG lors d'un Comité de gestion aux gestionnaires.</p> <p>13. Elle le sera par un communiqué puis intégrée au Manuel de l'employé.</p> <p>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</p> <p>16. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>
	<p><b>9 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. Nous faisons affaires avec une firme privée</p> <p>4. Aucune</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Non</p> <p>16. Services professionnels - services conseils (54)</p>
	<p><b>10 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter</p> <p>3. L'équipe du marketing</p> <p>4. Équipe du marketing</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Une fois par mois</p> <p>10. Non</p> <p>14. Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail</p> <p>16. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>11 -</b> 1. Entreprise privée 2. Une page LinkedIn Un site Internet 3. Comité site Web 4. Marketing 5. Oui 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Oui 8. Oui 9. Une fois par mois 10. Non 16. Fabrication haute technologie (31-33b)
	<b>12 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page LinkedIn 3. Marketing et RH 4. Marketing 5. Non 7. Oui 8. Non 10. Non 16. Finance et assurances (52)
	<b>13 -</b> 1. OSBL 2. Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter un site Internet Un compte Google+ 5. Non 6. Très efficace 7. Non 8. Oui 9. Plusieurs fois par semaine 10. Non 14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <b>professionnelles</b> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <b>personnelles</b> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux 16. Services professionnels - autres services (54b)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>14 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Un compte Google+ 3. Département de Marketing et Communications 4. Aucun 5. Non 7. Oui 8. Oui 9. Une fois par mois 10. Oui 11. 3 mois 12. De la même façon qu'aux employés (courriel). Tous les sites sont bloqués. 13. Par courriel, tous les sites sont bloqués. 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail 16. Fabrication autres (31-33)
	<b>15 -</b> 1. Entreprise privée 2. un site Internet 3. Responsable des ventes. 5. Non 7. Non 8. Non 10. Non 16. Fabrication autres (31-33)
	<b>16 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook 3. Le webmestre 4. L'adjointe à la direction 5. Non 7. Non 8. Non 10. Non 16. Commerce de détail (44-45)
	<b>17 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn 3. Personne 4. Consultante en marketing à l'interne 5. Oui 6. Efficace 7. Oui 8. Non 10. Non 16. Services professionnels - services conseils (54)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>18 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Responsable des communications</li> <li>4. Responsable des communications</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Services professionnels - autres services (54b)</li> </ol>
	<b>19 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un compte Twitter Un site Internet Une page LinkedIn</li> <li>3. conseillère RH</li> <li>4. Conceillère RH</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Plusieurs fois par semaine</li> <li>10. Non</li> <li>16. Services administratifs - services d'emploi (56)</li> </ol>
	<b>20 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>3. Personne RH</li> <li>4. Personne RH</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Il y a 3 ans</li> <li>12. Par le manuel d'employé</li> <li>13. Par le manuel d'employé</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux</li> <li>16. Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>21 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn</li> <li>3. MARKETING ET VENTES ET RH</li> <li>4. MARKETING ET VENTES ET RH</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2000</li> <li>12. Politique signée par tous les employés à l'embauche et expliquée</li> <li>13. Politique signée par tous les employés à l'embauche et expliquée</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</li> <li>16. Services professionnels - autres services (54b)</li> </ol>
	<p><b>22 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Un réseau social interne avec Time (Ning)</li> <li>3. Une personne par bureau et une responsable graphique</li> <li>4. Tout le monde</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Au moins 12 ans</li> <li>12. De la même façon pour tous, il s'agit simplement de ne pas abuser pour des raisons personnelles, de ne pas télécharger des applications ou logiciels sans le consentement de la directrice de Studio et, surtout, de ne pas accéder à des sites douteux.</li> <li>13. De la même façon pour tous, il s'agit simplement de ne pas abuser pour des raisons personnelles, de ne pas télécharger des applications ou logiciels sans le consentement de la directrice de Studio et, surtout, de ne pas accéder à des sites douteux.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>
	<p><b>23 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Firme externe mais pas de mise à jour depuis sa création il y a 5 ans.</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Transport et entreposage (48-49)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>24 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet 3. Un des dirigeants 5. Non 7. Non 8. Non 10. Oui 11. Depuis 2005 12. Par rencontre avec eux. 13. Idem. 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail 16. Fabrication autres (31-33)
	<b>25 -</b> 1. Organisme public 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter 3. Webmestre 4. Webmestre 5. Oui 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Non 8. Non 10. Non 16. Administrations publiques - provinciales (91a)
	<b>26 -</b> 1. Organisme parapublic 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn 3. Tous les membres de l'équipe (nous sommes 7, mais c'est principalement la chargée de projets - promotion des carrières). 4. C'est la chargée de projets - promotion des carrières 5. Oui 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Non 8. Non 10. Non 16. Autres services - associations (81a)



## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>27 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Infographiste</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Quelques mois</li> <li>12. Réunion et distribution de la politique à tous</li> <li>13. Réunion et distribution de la politique à tous</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol> <hr/> <b>28 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. OSBL</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Chaîne Youtube</li> <li>3. Agente de communication, appuyée par l'ensemble de l'équipe</li> <li>4. Agente de communication, appuyée par l'ensemble de l'équipe</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Actifs informatiques : 2001 Médias sociaux : décembre 2012</li> <li>13. Par écrit et par présentation. Les employés ont aussi été consultés avant l'adoption de la politique par le conseil d'administration.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>29 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn</li> <li>3. Responsable des TI</li> <li>4. RH, TI et experts de différents départements.</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par semaine</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Février 2012</li> <li>12. Par écrit</li> <li>13. Par écrit</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>
	<p><b>30 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Page LinkedIn par l'entreprise du compte de la personne en charge du recrutement</li> <li>3. Technicien en informatique Personne en charge du blogue (Courtier expérimenté)</li> <li>4. Technicien en informatique Coordonnatrice ressources humaines</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Quelques semaines</li> <li>12. Les gestionnaires ont été impliqués dans la création de cette politique.</li> <li>13. Elle sera communiquée à la réunion annuelle en début d'année 2013.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Finance et assurances (52)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>31 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. OSBL</li> <li>2. Un compte Twitter Un compte Google+</li> <li>3. La direction générale</li> <li>4. La direction générale</li> <li>5. Non</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Non</li> <li>16. Services administratifs autres (56b)</li> </ol> <hr/> <b>32 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol> <hr/> <b>33 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn</li> <li>3. Moi aux ressources humaines et à l'administration</li> <li>4. Moi aux ressources humaines et à l'administration</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2008</li> <li>12. Par courriel</li> <li>13. Par courriel</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>34 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Le responsable des ventes et du marketing avec l'aide d'un conseiller externe</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 4 ans</li> <li>12. Chaque gestionnaire a une copie personnelle de la politique</li> <li>13. Chaque employé a une copie personnelle de la politique</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol> <hr/> <b>35 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. OSBL</li> <li>2. Aucune de ces réponses</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Mars 2012</li> <li>12. Cartable de politiques</li> <li>13. Idem</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Services administratifs - services d'emploi (56)</li> </ol> <hr/> <b>36 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page LinkedIn</li> <li>3. Adjointe administrative, conseiller en recrutement</li> <li>4. Conseiller en recrutement</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>37 -</b> 1. OSBL 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter 3. Conseillère aux communications 4. Conseillère aux communications 5. Non 6. Efficace 7. Non 8. Non 10. Non 16. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)
	<b>38 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet 3. Le technicien informatique 5. Non 7. Non 8. Oui 9. Une fois par mois 10. Oui 11. 4 ans 13. Par le Manuel de l'employé 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail 16. Commerce de détail (44-45)
	<b>39 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet 3. Le responsable IT 4. Personne n'a accès aux réseaux sociaux par le siège social. 5. Non 6. Très inefficace 7. Non 8. Non 10. Oui 11. Depuis 2 ans 12. Par courriel et affichage 13. Par affichage 14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail 16. Fabrication autres (31-33)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>40 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</p> <p>3. Interne</p> <p>4. Interne</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Efficace</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. Janvier 2010</p> <p>12. Rencontre mensuelle</p> <p>13. Communication interne</p> <p>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</p> <p>16. Transport et entreposage (48-49)</p> <hr/> <p><b>41 -</b></p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Une page Facebook</p> <p>4. Coordonnatrice</p> <p>5. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. Nous sommes actuellement en réflexion pour préparer une telle politique.</p> <p>12. À déterminer mais seront impliqués dans la rédaction de la politique.</p> <p>13. À déterminer mais seront impliqués dans la rédaction de la politique.</p> <p>14. Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux termes de modération de la page facebook Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail</p> <p>16. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p> <hr/> <p><b>42 -</b></p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. Webmaster</p> <p>4. Aucune</p> <p>5. Non</p> <p>6. Ni efficace, ni inefficace</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Non</p> <p>16. Commerce de détail (44-45)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>43 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>3. La PDG</li> <li>4. Une conseillère aux ressources humaines et chargée de projets</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Depuis 2009</li> <li>12. Notre entreprise est petite alors il n'y a que moi comme gestionnaire.</li> <li>13. Verbalement et par écrit dans le Manuel de l'employé</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</li> <li>16. Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>
	<b>44 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Possiblement des responsables au bureau de la ministre.</li> <li>4. Aucune idée</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Aucune idée</li> <li>12. Via les comités de gestion</li> <li>13. Via des rencontres d'équipe</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation utilisation d'Internet en général sur les lieux de travail</li> <li>16. Administrations publiques - provinciales (91a)</li> </ol>
	<b>45 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Président</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Services professionnels - autres services (54b)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>46 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. La copropriétaire de l'entreprise</p> <p>4. Personne</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. Depuis qu'elle utilise internet</p> <p>12. À l'embauche</p> <p>13. À l'embauche</p> <p>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</p> <p>16. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p><b>47 -</b></p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Un site Internet Une page Facebook une page LinkedIn Un compte Twitter</p> <p>3. Gestionnaire du web et des médias numériques</p> <p>4. Spécialiste, Publications et site web</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Ni efficace, ni inefficace</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Non</p> <p>16. Autres services - associations (81a)</p> <hr/> <p><b>48 -</b></p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. La responsable des communications est responsable du contenu du site Internet. Par contre, chaque département doit lui fournir la matière nécessaire pour les mises à jour ou toutes modifications selon les besoins.</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Non</p> <p>16. Autres services - associations (81a)</p> <hr/> <p><b>49 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet Une page LinkedIn Une page Facebook</p> <p>3. Conseillère en gestion des ressources humaines et en vie coopérative</p> <p>4. Conseillère en gestion des ressources humaines et en vie coopérative</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Efficace</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Non</p> <p>16. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>



## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>50 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter Un compte Google+ Blogue</li> <li>3. Plusieurs personnes, DG, technicien informatique, développement des affaires</li> <li>4. Mêmes personnes que le site</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2 ans</li> <li>12. L'employé doit lire la politique sur le réseau lors de l'embauche et signer la dernière page.</li> <li>13. L'employé doit lire la politique sur le réseau lors de l'embauche et signer la dernière page.</li> <li>14. Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</li> <li>16. Services professionnels - autres services (54b)</li> </ol>
	<b>51 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Le président en compagnie d'un fournisseur externe</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</li> </ol>
	<b>52 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. La direction</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2011</li> <li>12. Par courriel</li> <li>13. Par courriel</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Finance et assurances (52)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>53 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Aucune de ces réponses</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>
	<b>54 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Coordonnatrice Marketing</li> <li>4. Coordonnatrice Marketing</li> <li>5. Non</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Sans objet</li> </ol>
	<b>55 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. OSBL</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Responsable des communications</li> <li>4. Responsable des communications</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 1 an</li> <li>12. Par rencontre de groupe et individuelle</li> <li>13. Rencontre par département</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Autres services - syndicats (81)</li> </ol>
	<b>56 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Un responsable IT</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Très efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>57 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page LinkedIn</li> <li>3. Le directeur du Marketing</li> <li>4. Le directeur du Marketing</li> <li>5. Non</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2009</li> <li>12. Une politique a été écrite et transmise aux gestionnaires pour qu'ils en prennent connaissance et qu'ils la signent.</li> <li>13. Une politique a été écrite et transmise aux anciens employés pour qu'ils en prennent connaissance et qu'ils la signent. Par la suite, à chaque nouvelle embauche, la politique est signée et une copie est donnée.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol>
	<b>58 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>3. Service Marketing</li> <li>4. Service Marketing</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Plusieurs fois par semaine</li> <li>10. Non</li> <li>16. Fabrication haute technologie (31-33b)</li> </ol>
	<b>59 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. OSBL</li> <li>2. Un site Internet une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>3. Conseiller aux communications</li> <li>4. Conseiller aux communications</li> <li>5. Non</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Autres services - associations (81a)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>60 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. Chef de l'exploitation</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. 5 ans (Internet) Nouveau (médias sociaux)</p> <p>12. Réunion et guide du gestionnaire</p> <p>13. Réunion et guide de l'employé</p> <p>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</p> <p>16. Services immobiliers, location et bail (53)</p> <hr/> <p><b>61 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet Une page Facebook</p> <p>3. Directrice marketing</p> <p>4. Spécialiste Web marketing</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. 2 ans</p> <p>12. Lors de l'embauche ou de la nomination</p> <p>13. Lors de l'embauche, chaque employé doit signer un document portant sur l'utilisation des outils informatiques.</p> <p>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</p> <p>16. Services professionnels - autres services (54b)</p> <hr/> <p><b>62 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter</p> <p>3. Responsable marketing</p> <p>4. Département Marketing</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Efficace</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. Non</p> <p>16. Fabrication autres (31-33)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>63 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Une page LinkedIn Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Conseiller marketing</li> <li>4. Directeur Ressources Humaines et Marketing + participation des employés</li> <li>5. Non</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>
	<b>64 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Un compte Twitter Un site Internet</li> <li>3. Chef des communications et officier des relations avec la communauté</li> <li>4. Chef des communications et officier des relations avec la communauté</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Administrations publiques - municipales (91b)</li> </ol>
	<b>65 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. OSBL</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter</li> <li>3. Une conseillère en communication avec le soutien des différents services.</li> <li>4. Une conseillère en communication.</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Plusieurs fois par semaine</li> <li>10. Non</li> <li>16. Services publics (22)</li> </ol>
<b>101 à 500 employés (52 répondants)</b>	
	<b>66 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. OSBL</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. LE RESPONSABLE EN COMMUNICATION/MARKETING</li> <li>4. LE RESPONSABLE EN COMMUNICATION/MARKETING</li> <li>5. Non</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Industrie de l'information et culturelle (51)</li> </ol>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>67 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Une page Facebook Un site Internet</li> <li>3. Notre édimestre</li> <li>4. Notre édimestre</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par semaine</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Depuis janvier 2012</li> <li>12. Cette politique a été communiquée à tous les gestionnaires ainsi qu'aux employés. De plus, cette politique se retrouve dans notre manuel de l'employé.</li> <li>13. 1- Manuel de l'employé 2- Courriel à l'ensemble des employés</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Commerce de détail (44-45)</li> </ol>
	<p><b>68 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page LinkedIn</li> <li>3. Département du marketing au niveau corporatif. RH pour la page des offres d'emploi</li> <li>4. Département du marketing au niveau corporatif</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 1 an (médias sociaux) Quelques années (utilisation de l'équipement informatique et d'internet)</li> <li>12. Courriel envoyé lors de l'entrée en vigueur de la politique (médias sociaux) Manuel de l'employé (informatique et internet)</li> <li>13. Courriel envoyé lors de l'entrée en vigueur de la politique (médias sociaux) Manuel de l'employé (informatique et internet)</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Fabrication haute technologie (31-33b)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>69 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>3. Communication</li> <li>4. Recrutement</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>
	<b>70 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page LinkedIn</li> <li>3. Directeur marketing et son équipe</li> <li>4. Directeur marketing et son équipe</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Depuis une dizaine d'années pour l'utilisation d'Internet. Pas de politique sur les médias sociaux.</li> <li>12. Par écrit lors de la séance d'intégration avec un rappel annuel.</li> <li>13. Par écrit lors de la séance d'intégration avec un rappel annuel.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol>
	<b>71 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Personnel du marketing</li> <li>4. Personnel du marketing</li> <li>5. Non</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Années 2000</li> <li>12. Dès l'embauche et à l'intérieur du guide d'accueil des employés</li> <li>13. Dès l'embauche et à l'intérieur du guide d'accueil des employés</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règles de téléchargements de musiques, jeux et logiciels sur Internet</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>72 -</b></p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Un site Internet Une page LinkedIn</p> <p>3. Communications</p> <p>4. Communications</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Inefficace</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. 2009</p> <p>12. Intranet/en rencontres individuelles/à l'embauche</p> <p>13. Intranet/à l'embauche</p> <p>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</p> <p>16. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</p> <hr/> <p><b>73 -</b></p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Un site Internet Une page LinkedIn</p> <p>3. La conseillère au service des communications de notre entreprise</p> <p>4. La conseillère au service des communications de notre entreprise</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Très efficace</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Une fois par mois</p> <p>10. Non</p> <p>16. Services professionnels - autres services (54b)</p>



Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</li> <li>2. Votre entreprise a-t-elle ;</li> <li>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</li> <li>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</li> <li>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</li> <li>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</li> <li>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</li> <li>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</li> <li>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</li> <li>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</li> <li>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</li> <li>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</li> <li>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</li> <li>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</li> </ol> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>74 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Une page LinkedIn Un site Internet</li> <li>3. Directeur du marketing</li> <li>4. Responsable des ressources humaines</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Plusieurs fois par semaine</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 1 an</li> <li>12. Envoi d'un courriel informatif</li> <li>13. Envoi d'un courriel informatif</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Fabrication haute technologie (31-33b)</li> </ol>
	<p><b>75 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Un compte Twitter Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Agent de communication et les différents responsables de programmes</li> <li>4. Agent communication mais les employés sont encouragés à twitter et à écrire des blogues</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Plusieurs fois par semaine</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2011. Il s'agit de lignes directrices plutôt que d'une politique. On y réfère aussi dans notre code d'éthique.</li> <li>12. A été envoyée à tous. A été établie suite à une consultation avec les employés et les gestionnaires.</li> <li>13. Voir ci-haut</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation devoir de réserve compte tenu de notre mandat Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Administrations publiques - fédérales (91)</li> </ol>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</li> <li>2. Votre entreprise a-t-elle ;</li> <li>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</li> <li>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</li> <li>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</li> <li>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</li> <li>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</li> <li>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</li> <li>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</li> <li>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</li> <li>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</li> <li>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</li> <li>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</li> <li>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</li> </ol> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>76 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter</li> <li>3. Vice-présidence aux affaires corporatives</li> <li>4. Directrice des affaires électroniques et multicanaux</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Plusieurs fois par semaine</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Médias sociaux - 2010 Internet - début 2000 et mise à jour régulière</li> <li>12. 1 fois par année par courriel avec lien vers la politique et bien entendu au moment de l'embauche</li> <li>13. 1 fois par année par courriel avec lien vers la politique et bien entendu au moment de l'embauche</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Finance et assurances (52)</li> </ol>
	<p><b>77 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme parapublic</li> <li>2. Une page LinkedIn Un compte Twitter Youtube Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Webmestre</li> <li>4. Webmestre et communications</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 3 ans</li> <li>12. Politique écrite</li> <li>13. Politique écrite</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Administrations publiques - provinciales (91a)</li> </ol>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</li> <li>2. Votre entreprise a-t-elle ;</li> <li>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</li> <li>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</li> <li>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</li> <li>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</li> <li>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</li> <li>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</li> <li>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</li> <li>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</li> <li>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</li> <li>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</li> <li>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</li> <li>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</li> </ol> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>78 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn</li> <li>3. Gestionnaire de communauté</li> <li>4. Gestionnaire de communauté</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Depuis un an</li> <li>12. Par le guide des employés</li> <li>13. Par le guide des employés</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Finance et assurances (52)</li> </ol>
	<p><b>79 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Informatique</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Plusieurs années</li> <li>12. À leur embauche, dans les politiques générales d'entreprise qui sont d'ailleurs incluses dans le guide de l'employé</li> <li>13. À leur embauche, dans les politiques générales d'entreprise qui sont d'ailleurs incluses dans le guide de l'employé</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>80 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet Une page LinkedIn</p> <p>3. Une associée</p> <p>4. Personne vraiment</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Ni efficace, ni inefficace</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. Non</p> <p>16. Services professionnels - autres services (54b)</p> <hr/> <p><b>81 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. Coordonnatrice de Marketing</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Non</p> <p>16. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p><b>82 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</p> <p>3. Le département de Marketing et celui des ressources humaines.</p> <p>4. Le département de Marketing et celui des ressources humaines.</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Ni efficace, ni inefficace</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Une fois par mois</p> <p>10. Oui</p> <p>11. Été 2011</p> <p>12. Formation</p> <p>13. Formation</p> <p>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation du courrier électronique de l'entreprise. Règle sur l'utilisation des logiciels sur les postes de travail de l'entreprise. Rappel du droit de surveillance de l'employeur.</p> <p>16. Services professionnels - services conseils (54)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>83 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page LinkedIn 3. Un peu n'importe qui 4. Quelques directeurs de différents départements 5. Oui 6. Efficace 7. Oui 8. Non 10. Oui 11. 2011 12. De façon ponctuelle, lorsque des événements surviennent (embauche, congédiement, mesures disciplinaires, etc.). 13. Rappel dans le journal mensuel et guide de référence à lire à l'embauche 14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux 16. Commerce de détail (44-45)
	<b>84 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet 3. La directrice des communications 4. Nous ne sommes pas encore sur les réseaux sociaux... 5. Non 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Oui 8. Oui 9. Une fois par mois 10. Oui 11. 2009 12. La politique doit être lue et signée lors de l'embauche. 13. La politique doit être lue et signée lors de l'embauche. 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail 16. Services professionnels - services conseils (54)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>85 -</b> 1. OSBL 2. Un compte Twitter Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn 3. Notre département en Communication. 4. Facebook et Twitter : Services en Communication LinkedIn : Service des ressources humaines 5. Oui 6. Efficace 7. Non 8. Non 10. Non 11. Note : Nous sommes présentement en processus d'élaboration d'une politique sur les médias sociaux. 16. Administrations publiques - provinciales (91a)
	<b>86 -</b> 1. Organisme parapublic 2. Un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter 3. Conseiller, réseaux sociaux et contenu web 4. Conseiller, réseaux sociaux et contenu web 5. Non 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Non 8. Non 10. Non 16. Administrations publiques - fédérales (91)
	<b>87 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page LinkedIn 3. Responsable marketing 4. Responsable RH 5. Oui 6. Efficace 7. Non 8. Non 10. Non 16. Services professionnels - services conseils (54)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>88 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Le département du Marketing</li> <li>4. Facebook, un employé de plancher a créé cette page et elle n'est pas sous le contrôle de la direction.</li> <li>5. Non</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Elle existe depuis toujours, mais est très peu observée et communiquée.</li> <li>12. Lorsqu'il y a un débordement sur Facebook, un rappel est fait à tous les employés concernant la politique.</li> <li>13. Seulement les employés ayant un courriel d'entreprise, recevoir une copie de la politique via courriel.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</li> <li>16. Commerce de détail (44-45)</li> </ol> <hr/> <p><b>89 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Direction Communication</li> <li>4. Conseillère RH</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Non</li> <li>16. Finance et assurances (52)</li> </ol> <hr/> <p><b>90 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>3. Soustraitant externe</li> <li>4. Membres du département de marketing interne</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Plusieurs fois par semaine</li> <li>10. Non</li> <li>16. Services administratifs - services d'emploi (56)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>91 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. RH et marketing</li> <li>4. RH</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Quelques années</li> <li>12. Meeting</li> <li>13. Réunion</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol> <hr/> <b>92 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page LinkedIn</li> <li>3. La personne du département d'informatique</li> <li>4. Personne</li> <li>5. Non</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Un an.</li> <li>12. Seulement lorsqu'il y a des dossiers qui touchent les médias sociaux.</li> <li>13. Lors de communiqués sur les politiques de l'entreprise.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</li> <li>16. Commerce de détail (44-45)</li> </ol>



Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</li> <li>2. Votre entreprise a-t-elle ;</li> <li>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</li> <li>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</li> <li>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</li> <li>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</li> <li>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</li> <li>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</li> <li>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</li> <li>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</li> <li>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</li> <li>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</li> <li>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</li> <li>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</li> </ol>	<p><b>93 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Le département information avec l'étroite collaboration de chacun des départements opérationnels de vente.</li> <li>4. Le département des RH puisque Facebook est utilisé comme outil de recrutement.</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2001</li> <li>12. Via le manuel de l'employé qui inclut les politiques de l'entreprise et qui est disponible en format électronique et en format papier</li> <li>13. Via le manuel de l'employé qui inclut les politiques de l'entreprise et qui est disponible en format électronique et en format papier</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</li> <li>16. Commerce de gros autres (41)</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>94 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn un compte Twitter Un compte Google+</li> <li>3. Programmeur Web Coordonnateur Web</li> <li>4. Coordonnateur aux communications Web Attaché de presse</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 1 mois</li> <li>12. Présentation par la DRH</li> <li>13. Présentation par la PDR</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation</li> <li>16. Industrie de l'information et culturelle (51)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>95 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter 3. Marketing 4. Marketing 5. Non 7. Non 8. Oui 9. Une fois par semaine 10. Oui 11. 2007 12. Écrit 13. Écrit 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux 16. Hébergement et services de restauration (72)
	<b>96 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook 3. Gestionnaire de sites Web 4. Gestionnaire de sites Web 5. Non 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Oui 8. Non 9. Une fois par mois 10. Non 16. Fabrication autres (31-33)

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</li> <li>2. Votre entreprise a-t-elle ;</li> <li>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</li> <li>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</li> <li>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</li> <li>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</li> <li>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</li> <li>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</li> <li>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</li> <li>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</li> <li>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</li> <li>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</li> <li>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</li> <li>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</li> </ol> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>97 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un compte Google+ Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>3. Département du marketing - Équipe de coordonateur en communications et marketing.</li> <li>4. Département du marketing - Équipe de coordonateur en communications et marketing.</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Depuis 2012</li> <li>12. Par le biais de nos rencontres de gestion.</li> <li>13. Par le biais des rencontres mensuelles de chacun de nos gestionnaires et par courriel.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Services professionnels - autres services (54b)</li> </ol>
	<p><b>98 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un compte Twitter Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn</li> <li>4. Spécialiste en communications internes</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2011</li> <li>12. Guide de l'employé</li> <li>13. Guide de l'employé</li> <li>14. Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux</li> <li>16. Fabrication haute technologie (31-33b)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>99 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn</li> <li>3. Marketing</li> <li>4. RH</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol>
	<b>100 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. une page Facebook Un site Internet</li> <li>3. Service marketing</li> <li>4. Service marketing</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 1 an environ</li> <li>12. Réunion de l'équipe de gestion, a été expliqué en détail</li> <li>13. Envoi par intranet</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Transport et entreposage (48-49)</li> </ol>
	<b>101 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>5. Non</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol>
	<b>102 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Direction, RH et Ventas</li> <li>5. Non</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>10. Non</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>103 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter 3. Gestionnaire, Marketing interactif 4. Gestionnaire, Marketing interactif 5. Oui 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Non 8. Non 10. Non 16. Commerce de gros haute technologie (41b)
	<b>104 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet 3. Les TI 4. Maintenant, les RH 5. Oui 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Oui 8. Oui 9. Une fois par mois 10. Non 16. Fabrication autres (31-33)
	<b>105 -</b> 1. Organisme public 2. Un site Internet 3. Responsable des communications 5. Oui 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Non 8. Oui 9. Une fois par semaine 10. Non 16. Administrations publiques - municipales (91b)
	<b>106 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Un compte Twitter Une page Facebook Une page LinkedIn 3. Un responsable technique - directeur de compte 4. N'ayant pas de personne en charge du marketing - ce sont les personnes RH qui s'en occupent 5. Oui 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Oui 8. Non 10. Non 16. Services professionnels - services conseils (54)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>107 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter</p> <p>3. Une personne à l'interne et une autre à l'externe.</p> <p>4. Ce n'est pas vraiment alimenté. Sinon une personne à l'interne au marketing.</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>10. Oui</p> <p>11. 2010</p> <p>12. Verbalement et une politique écrite dans le manuel des employés.</p> <p>13. Par le manuel des employés à l'embauche.</p> <p>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</p> <p>16. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p><b>108 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un compte Twitter Un site Internet</p> <p>3. Coordonnateur communications et marketing</p> <p>4. Coordonnateur communications et marketing</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. Seulement pour utilisation internet</p> <p>12. Remise de la politique à l'embauche</p> <p>13. Remise de la politique à l'embauche</p> <p>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation</p> <p>16. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p> <hr/> <p><b>109 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. Un peu tout le monde dans la direction, mais seulement une personne fait les modifications sur le site.</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Non</p> <p>16. Construction (23)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>110 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Chaque division alimente sa propre section</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2008</li> <li>12. Intranet</li> <li>13. Intranet</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Finance et assurances (52)</li> </ol>
	<b>111 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Service du Marketing et la corporation</li> <li>4. Service du Marketing et certains employés qui sont responsables de blogs.</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol>
	<b>112 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. OSBL</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn</li> <li>3. Service communication</li> <li>4. Service communication</li> <li>5. Non</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Autres services - associations (81a)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>113 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Organisme parapublic</li> <li>Un site Internet Une page Facebook</li> <li>Un conseiller (webmestre)</li> <li>Un conseiller (réseaux sociaux et web)</li> <li>Oui</li> <li>Ni efficace, ni inefficace</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</li> </ol> <hr/> <b>114 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Organisme public</li> <li>Un site Internet Une page Facebook</li> <li>Directeur des communications</li> <li>Directeur des communications</li> <li>Non</li> <li>Oui</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Oui</li> <li>Plusieurs années (5 ans et plus)</li> <li>Lors d'une rencontre avec tous les cadres</li> <li>Copie remise à tous les employés dans une enveloppe individuelle avec un accusé de réception qu'ils doivent signer.</li> <li>Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>Administrations publiques - municipales (91b)</li> </ol> <hr/> <b>115 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Entreprise privée</li> <li>Une page LinkedIn Un site Internet Une page Facebook</li> <li>L'équipe des communications. À l'occasion, les RH s'en servent pour afficher des postes.</li> <li>Les communications</li> <li>Oui</li> <li>Ni efficace, ni inefficace</li> <li>Oui</li> <li>Non</li> <li>Oui</li> <li>Oui</li> <li>Elle est implantée depuis 2008.</li> <li>Lors de l'accueil et de l'intégration de tous les nouveaux employés.</li> <li>Lors de l'accueil et de l'intégration de tous les nouveaux employés.</li> <li>Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</li> </ol>



## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>116 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet 3. La maison-mère. 4. Personne (nous n'en faisons pas usage). 5. Non 7. Oui 8. Non 10. Oui 11. Cette année. 12. Par une diffusion du mémo correspondant. 13. Même manière. 14. Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux 16. Fabrication autres (31-33)
	<b>117 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter 3. Marketing 4. Marketing + RH 5. Oui 6. Efficace 7. Oui 8. Non 10. Non 16. Services professionnels - autres services (54b)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>501 à 1000 employés (23 répondants)</b>  <b>118 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>3. Responsable médias sociaux</li> <li>4. CRHA pour LinkedIn et la responsable médias sociaux pour les autres.</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Plusieurs fois par semaine</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Depuis 2010</li> <li>12. Par écrit inclus dans notre code d'éthique.</li> <li>13. Par écrit inclus dans notre code d'éthique.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Commerce de détail (44-45)</li> </ol>
	<b>119 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Coordonnatrice, marketing</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2011</li> <li>12. Distribution et accusé de réception</li> <li>13. Distribution par la ligne hiérarchique et accusé de réception</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Services professionnels - autres services (54b)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>120 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook une page LinkedIn Un compte Twitter Un compte Google+ 3. Webmestre et département communication et marketing 4. Webmestre et responsable du recrutement 5. Oui 6. Très efficace 7. Oui 8. Oui 9. Plusieurs fois par semaine 10. Oui 11. 2000 12. Diffusion de la politique sur le portail des employés 13. Diffusion de la politique sur le portail des employés 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux 16. Commerce de gros haute technologie (41b)
	<b>121 -</b> 1. Organisme public 2. Un site Internet 3. Une agente webmestre 4. Aucun 5. Non 7. Non 8. Non 10. Oui 11. Depuis plus de 5 ans 12. Elle est publicisée sur le site intranet et est discutée dans les réunions de façon fréquente 13. Même que 12 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail 16. Services publics (22)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>122 -</b></p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Un site Internet Un compte Twitter Une page Facebook</p> <p>3. La conseillère en édition web</p> <p>4. La conseillère en édition web</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. Depuis plusieurs années en ce qui concerne l'utilisation d'internet. Avant de donner accès aux employés à internet sur les lieux de travail, nous remettons copie de la politique d'internet et faisons signer l'employé comme quoi il l'a lu. En ce qui concerne les réseaux sociaux, nous sommes à finaliser la politique car nous venons simplement d'avoir recours à la page facebook et au tweet pour notre organisation.</p> <p>12. Lors de rencontres de services et au bureau de direction</p> <p>13. Lors de leur embauche dans le cadre du programme d'accueil.</p> <p>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</p> <p>16. Administrations publiques - municipales (91b)</p> <hr/> <p><b>123 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. Directeur marketing</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Non</p> <p>16. Hébergement et services de restauration (72)</p> <hr/> <p><b>124 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. L'informatique, la direction et le marketing.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. C'est seulement une politique sur l'utilisation des équipements informatiques.</p> <p>12. Guide d'intégration à l'embauche.</p> <p>13. Guide d'intégration à l'embauche.</p> <p>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation</p> <p>16. Transport et entreposage (48-49)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>125 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter Un compte Google+</li> <li>3. Responsable des communications en collaboration avec les RH</li> <li>4. Responsable des communications en collaboration avec les RH</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par semaine</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2003</li> <li>12. Via l'intranet</li> <li>13. Via l'intranet</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux</li> <li>16. Construction (23)</li> </ol>
	<p>126 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un compte Twitter Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn</li> <li>3. Le marketing pour la page entreprise et les RH pour la page carrière</li> <li>4. Le marketing pour la page entreprise et les RH pour la page carrière</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Depuis que nous sommes sur les médias sociaux, donc cette année.</li> <li>12. Elle est affichée sur notre portail.</li> <li>13. Sur notre portail</li> <li>14. Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux</li> <li>16. Commerce de détail (44-45)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>127 -</b> 1. Organisme public 2. Un site Internet Une page Facebook 3. Conseillère en édition web 4. Conseillère en édition web 5. Non 7. Non 8. Non 10. Non 16. Administrations publiques - municipales (91b)
	<b>128 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un compte Twitter Un site Internet Une page Facebook 3. Coordonnateur en marketing interactif 4. Coordonnateur en marketing interactif 5. Oui 6. Efficace 7. Oui 8. Non 10. Oui 11. 2011 12. Courriel et en rencontre 13. Aux babillards 14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux 16. Arts, spectacles et loisirs
	<b>129 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet 3. Le département de communication 5. Non 6. Très efficace 7. Oui 8. Oui 9. Plusieurs fois par semaine 10. Oui 11. Plusieurs années (au moins 10 ans) 12. De la même manière qu'elle est communiquée aux employés. 13. À l'embauche, elle est présentée et signée. Et lors de situation particulière avec un employé ne respectant pas la politique, une communication lui est faite de nouveau. 14. Seule l'utilisation d'Internet à des fins professionnelles durant les heures de travail est régie par cette politique. 16. Fabrication autres (31-33)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>130 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. Les TI</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. 2012</p> <p>12. Courriel</p> <p>13. Courriel</p> <p>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</p> <p>16. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p> <hr/> <p><b>131 -</b></p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. Communications</p> <p>5. Non</p> <p>6. Ni efficace, ni inefficace</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>12. Communication sur les politiques internes</p> <p>13. Communication sur les politiques internes</p> <p>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation</p> <p>16. Administrations publiques - provinciales (91a)</p> <hr/> <p><b>132 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</p> <p>3. Adjointe administrative du président</p> <p>4. Adjointe administrative du président</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Plusieurs fois par semaine</p> <p>10. Oui</p> <p>11. 6 mois</p> <p>12. Lors de rencontre d'équipe de gestion</p> <p>13. La politique n'a pas été communiquée aux employés.</p> <p>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux</p> <p>16. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>133 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn 3. Les communications et les technologies de l'information 4. Les communications 5. Non 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Oui 8. Non 10. Oui 11. 3 ans 12. Manuel de l'employé 13. Manuel de l'employé 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux 16. Services professionnels - autres services (54b)
	<b>134 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Un profil sur jobillico pour le recrutement Par contre, chaque conseillère RH notamment utilise sa page privée linkedin lors de recrutement. 3. Le marketing dans l'ensemble et le département des RH pour la section carrière 5. Non 7. Non 8. Non 10. Non 11. Il s'agit plutôt d'un code de conduite d'affaires où il est question de l'usage restreint et non abusif du matériel corporatif à des fins personnelles. 12. Dès l'embauche de toute nouvelle personne, nous transmettons et nous faisons un rappel. 13. Dès l'embauche de toute nouvelle personne, nous transmettons et nous faisons un rappel. 16. Services immobiliers, location et bail (53)
	<b>135 -</b> 1. Entreprise privée 2. Une page Facebook Un site Internet 3. Une firme externe et le directeur général 4. Une firme externe et l'ensemble des membres qui sont en ligne 5. Non 7. Non 8. Non 10. Non 16. Hébergement et services de restauration (72)



## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>136 -</b> 1. Organisme public 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Google+ 3. Service des communications 4. Service des communications 5. Non 7. Non 8. Non 10. Oui 11. 2000 12. Elle se retrouve sur notre site internet. 13. Elle se retrouve sur notre site Internet. 14. Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux 16. Services d'enseignements/gestion (61)
	<b>137 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet 3. Une personne du service des communications au bureau chef 5. Non 7. Non 8. Non 10. Oui 12. Par écrit lors de l'embauche. 13. Par écrit lors de l'embauche. 14. Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail 16. Fabrication haute technologie (31-33b)
	<b>138 -</b> 1. Entreprise privée 2. Pinterest, compte LinkedIn personnel du recruteur. Un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter 3. Équipe des communications. 4. Équipe des communications. 5. Oui 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Oui 8. Oui 9. Plusieurs fois par semaine 10. Oui 11. 2011 12. Manuel des politiques et procédures. 13. Manuel des politiques et procédures. 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail 16. Commerce de détail (44-45)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>139 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Transport et entreposage (48-49)</li> </ol>
	<b>140 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>3. Corporation américaine</li> <li>4. Corporation américaine</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Non</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol>
	<b>1001 à 5000 employés (18 répondants)</b>
	<b>141 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page LinkedIn</li> <li>3. Service de recrutement et service des communications corporatif.</li> <li>4. Service de recrutement.</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2011</li> <li>12. Par l'entremise du comité de gestion et d'envois courriels.</li> <li>13. Via le manuel des employés lors de la rencontre d'intégration et par courriel pour les rappels.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail</li> <li>16. Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>
	<b>142 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme parapublic</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Une agente d'information et l'équipe de recrutement externe.</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>143 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme parapublic</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Le service des communications principalement et tous les services à un certain niveau</li> <li>5. Non</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. En cours de révision présentement</li> <li>12. Lors d'une consultation en rencontre</li> <li>13. Par intranet et avec la participation des gestionnaires</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Services d'enseignements/gestion (61)</li> </ol>
	<b>144 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. La section de Marketing</li> <li>4. La section de Marketing</li> <li>5. Non</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Non</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol>
	<b>145 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter</li> <li>3. La conseillère en communication</li> <li>4. La conseillère en communication</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Environ 2 ans</li> <li>12. Code à signer</li> <li>13. Code à signer</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail</li> <li>16. Administrations publiques - provinciales (91a)</li> </ol>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>146 -</b></p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Un site Internet Une page Facebook</p> <p>3. Secteur du secrétariat général et des communications</p> <p>4. Secteur du secrétariat général et des communications</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Efficace</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. Environ un an</p> <p>12. Il y a eu un lancement pour les gestionnaires et présentation de cette politique.</p> <p>13. Il y a eu un lancement et rencontre du personnel pour expliquer les attentes et la politique.</p> <p>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</p> <p>16. Administrations publiques - provinciales (91a)</p> <hr/> <p><b>147 -</b></p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Un site Internet Une page Facebook</p> <p>3. Agente aux communications</p> <p>4. Agente aux communications Conseillère en développement organisationnel</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Ni efficace, ni inefficace</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. Il ne s'agit pas d'une politique formelle, mais d'une charte d'utilisation qui fait référence à diverses politiques en place Mai 2011</p> <p>12. Elle a été diffusée largement lors du lancement et remise à tous nouveaux gestionnaires.</p> <p>13. Diffusée largement par une remise avec le talon de paie de chacun et depuis elle est remise à tous nouveaux employés au moment de l'accueil.</p> <p>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Sanction Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</p> <p>16. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>148 -</b> 1. Organisme parapublic 2. Un site Internet Une page Facebook 3. Les personnes responsables des communications (secrétariat général) 4. Les personnes responsables des communications (secrétariat général) 5. Oui 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Non 8. Oui 9. Une fois par semaine 10. Oui 12. Via l'intranet et par des rappels du service des technologies de l'information 13. Via l'intranet, des rappels du service des technologies de l'information et des affiches dans les milieux 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation 16. Services publics (22)
	<b>149 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet 3. Communication 5. Non 7. Non 8. Non 10. Non 16. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)
	<b>150 -</b> 1. Entreprise privée 2. Une page LinkedIn Un site Internet 3. Communications institutionnelles 4. Communications internes 5. Oui 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Non 8. Non 10. Oui 11. Quelques années déjà 12. Dans notre Intranet et lors de mémos corporatifs annuels 13. Mémos corporatifs 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux 16. Finance et assurances (52)
	<b>151 -</b> 1. Organisme parapublic 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn 3. Agente d'information, recruteurs 4. Agente d'information, recruteurs 5. Oui 6. Efficace 7. Non 8. Non 10. Non 16. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>152 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook 3. Service marketing en collaboration avec un fournisseur de service externe. 4. Service marketing 5. Non 7. Oui 8. Non 10. Oui 11. Depuis une dizaine d'années. 12. Par le comité de gestion. 13. Lors de l'accueil d'un nouvel employé, on fait lire et signer la politique. 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail 16. Fabrication autres (31-33)
	<b>153 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet 3. Technicien 4. Technicien 5. Non 7. Non 8. Non 10. Non 16. Services professionnels - services conseils (54)
	<b>154 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook 3. La section carrière est alimentée par le service des ressources humaines. Pour ce qui est des autres sections, ces derniers ne sont pas mis à jour régulièrement. 4. Pour Facebook, c'est le département des communications. Nous affichons sur LinkedIn et ce sont les ressources humaines qui sont responsables de mettre les annonces. 5. Oui 6. Ni efficace, ni inefficace 7. Non 8. Non 10. Oui 11. Nous avons une politique encadrant l'utilisation d'Internet, mais cette politique ne couvre pas l'utilisation des médias sociaux au travail. Seul LinkedIn est autorisé; l'accès à Twitter et Facebook est bloqué. 12. La politique est envoyée par courriel et elle est également disponible sur le Portail de l'entreprise. 13. La politique est envoyée par courriel et elle est également disponible sur le Portail de l'entreprise. 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur Internet (de façon générale) Règle sur la sécurité des données, la protection sur la confidentialité des renseignements, la protection de l'image de marque, l'élimination des pertes de temps pouvant être engendrées par l'utilisation des outils informatiques pour des fins autres que professionnelles. 16. Commerce de gros autres (41)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>155 -</b></p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Un compte Twitter Un site Internet Une page Facebook</p> <p>3. La personne qui est en charge des relations publiques</p> <p>4. La personne qui est en charge des relations publiques</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Efficace</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Une fois par mois</p> <p>10. Oui</p> <p>11. 2009</p> <p>12. Chaque année, les gestionnaires doivent recevoir et signer le manuel de l'employé dans lequel la politique est inscrite.</p> <p>13. Chaque année, les employés doivent recevoir et signer le manuel de l'employé dans lequel la politique est inscrite. De plus, tous les ans au mois de mai, les employés reçoivent une formation qui inclut les mise à jour des différentes politiques de l'entreprise et elle inclut certains rappels dont l'utilisation d'internet et des médias sociaux.</p> <p>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux</p> <p>16. Arts, spectacles et loisirs</p>
	<p><b>156 -</b></p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. Depuis l'arrivée de ces médias</p> <p>12. Verbalement</p> <p>13. Lors de la journée d'accueil, nous l'expliquons et c'est inscrit dans le guide remis lors de cette journée.</p> <p>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail</p> <p>16. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise a-t-elle ;</p> <p>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</p> <p>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</p> <p>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</p> <p>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</p> <p>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</p> <p>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</p> <p>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</p> <p>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</p> <p>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</p> <p>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</p> <p>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</p> <p>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>157 -</b></p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Un site Internet</p> <p>3. Les services de communications et les directions régionales.</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>11. Deux ou trois ans peut-être... ???</p> <p>12. Par courriel.</p> <p>13. Par courriel et formation en ligne.</p> <p>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Interdiction d'utiliser les médias sociaux sur le temps de travail sauf LinkedIn si c'est exclusivement pour le travail.</p> <p>16. Services publics (22)</p>
	<p><b>158 -</b></p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</p> <p>3. Services des communications</p> <p>4. Services des communications</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Ni efficace, ni inefficace</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Oui</p> <p>12. Note de service + lien sur le site web</p> <p>13. Note de service + lien sur le site web</p> <p>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</p> <p>16. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>



## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>5001 employés et plus (19 répondants)</b>
	<b>159 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme parapublic</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Équipe des communications.</li> <li>4. Équipe des Affaires publiques-médias</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. C'est en fait une section du Code de conduite des employés (édition juin 2012).</li> <li>12. Diverses actions d'un plan de communication interne visant autant les gestionnaires que les employés. Outils spécifiques pour les gestionnaires : quiz, présentations PPT. Nous leur demandons de présenter le tout à leurs employés.</li> <li>13. Voir ci-dessus.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</li> </ol>
	<b>160 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn</li> <li>3. Département des communications</li> <li>4. Département des communications</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Non</li> <li>16. Transport et entreposage (48-49)</li> </ol>
<b>161 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>4. Marketing</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> <li>16. Fabrication autres (31-33)</li> </ol>	

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>162 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Organisme public</li> <li>Un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter</li> <li>Chargé de communication</li> <li>Chargé de communication</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Oui</li> <li>Depuis 2 ans</li> <li>Par courriel</li> <li>Par courriel</li> <li>Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail</li> <li>Services publics (22)</li> </ol>
	<b>163 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Entreprise privée</li> <li>Un site Internet</li> <li>IT ou consultant</li> <li>Oui</li> <li>Efficace</li> <li>Oui</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Services professionnels - autres services (54b)</li> </ol>
	<b>164 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Organisme parapublic</li> <li>Un site Internet Instagram, Pinterest, Blogs, Flickr, Foursquare Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter Un compte Google+</li> <li>Service de Communications</li> <li>Service de Communications</li> <li>Non</li> <li>Oui</li> <li>Non</li> <li>Oui</li> <li>2011</li> <li>Pas directement - elle est sur note site web.</li> <li>Pas directement - elle est sur note site web.</li> <li>Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux</li> <li>Services d'enseignements/professeur (61a)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</li> <li>2. Votre entreprise a-t-elle ;</li> <li>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</li> <li>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</li> <li>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</li> <li>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</li> <li>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</li> <li>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</li> <li>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</li> <li>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</li> <li>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</li> <li>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</li> <li>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</li> <li>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</li> </ol>	<p><b>165 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Département des communications</li> <li>4. Département des communications</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Depuis 2 ans</li> <li>12. Rappel verbalement et par écrit</li> <li>13. Par écrit, communiqué, manuel d'employés</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux</li> <li>16. Services professionnels - autres services (54b)</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>166 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Direction des communications</li> <li>4. Direction des communications, équipe dotation et planification de la main-d'oeuvre de la direction des ressources humaines et certains employés nommés des ambassadeurs</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par semaine</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Elle est actuellement en développement pour amélioration.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</li> </ol>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</li> <li>2. Votre entreprise a-t-elle ;</li> <li>3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet?</li> <li>4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)?</li> <li>5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre?</li> <li>6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique?</li> <li>7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux?</li> <li>8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux?</li> <li>9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie?</li> <li>10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail?</li> <li>11. Depuis quand cette politique est-elle implantée?</li> <li>12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise?</li> <li>13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise?</li> <li>14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise?</li> </ol>	<p><b>167 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Un site Internet Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>3. Les communications</li> <li>4. Même</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Une fois par mois</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2005 je crois</li> <li>12. Oui</li> <li>13. Oui</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</li> <li>16. Services publics (22)</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>168 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter Un compte Google+</li> <li>3. Conseiller en communications dédié aux sites internet et intranet</li> <li>4. Conseiller en communications dédié aux médias sociaux</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> <li>9. Plusieurs fois par semaine</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Depuis l'an 2000</li> <li>12. Tous reçoivent une formation sur l'utilisation d'internet + ils reçoivent la documentation à cet effet.</li> <li>13. De la même façon que pour les gestionnaires.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>169 -</b> 1. Organisme public 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter 3. Il n'y a pas de règle mais certains contenus doivent passer par différentes autorités afin de recevoir l'aval requis. 4. Idem 3 5. Oui 6. Efficace 7. Non 8. Non 10. Non 16. Administrations publiques - fédérales (91)
	<b>170 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook 3. Le département de l'informatique, le département du marketing et celui des ressources humaines. 4. Ressources humaines et marketing 5. Oui 6. Très efficace 7. Non 8. Oui 9. Une fois par semaine 10. Non 16. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)
	<b>171 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter 3. Une ressource du département du marketing et des TI 4. Une ressource du marketing 5. Non 7. Non 8. Non 10. Oui 11. Depuis 2008 12. Par courriel 13. Par courriel 14. Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail 16. Fabrication autres (31-33)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>172 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un compte Twitter Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn 3. Communication 4. Communication 5. Oui 6. Efficace 7. Non 8. Non 10. Oui 11. Depuis 2006 12. Communication RH 13. Par les gestionnaires <i>ad hoc</i> 14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail 16. Fabrication haute technologie (31-33b)
	<b>173 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook 3. Marketing, Ressources humaines, département informatique 4. Marketing et ressources humaines 5. Oui 6. Très efficace 7. Non 8. Non 9. Une fois par mois 10. Non 16. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>174 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme parapublic</li> <li>2. Un site Internet Un compte Twitter Une page Facebook</li> <li>3. Service des communications</li> <li>4. Service des communications</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Plusieurs années</li> <li>12. Encadrements administratifs et rappel par courriel du service informationnel</li> <li>13. Rappels par courriel du service informationnel et à l'embauche. À ma connaissance, il n'y a pas de rappel par les gestionnaires en cours d'emploi. On travaille pour l'instaurer.</li> <li>14. Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail</li> <li>16. Administrations publiques - municipales (91b)</li> </ol> <hr/> <b>175 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. La direction des communications</li> <li>4. Aucun</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>12. Sur le portail Intranet</li> <li>13. Lors de l'intégration et sur le portail Intranet</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux</li> <li>16. Administrations publiques - provinciales (91a)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>176 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Les affaires corporatives</li> <li>4. Le marketing</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. 2012</li> <li>12. Site corporatif</li> <li>13. Site corporatif</li> <li>14. Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>personnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail Rappel de la responsabilité des employés relativement à ce qu'ils disent sur les médias sociaux Règle sur l'utilisation des médias sociaux en dehors du travail Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Rappel de l'importance de faire preuve de jugement et de respect lors de l'utilisation des médias sociaux</li> <li>16. Commerce de détail (44-45)</li> </ol>
	<b>177 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Le service du recrutement pour la section DRH.</li> <li>4. Conseiller en communications</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Oui</li> <li>11. Novembre 2012</li> <li>12. Oui</li> <li>13. Via les gestionnaires</li> <li>14. Règle sur l'utilisation de l'équipement informatique de l'organisation Règle sur l'utilisation des médias sociaux à des fins <u>professionnelles</u> sur les lieux de travail Règle sur l'utilisation du téléphone mobile sur les lieux de travail</li> <li>16. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</li> </ol>
	<b>Pas de réponse (22 répondants)</b>
	<b>178 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Informatique</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> </ol>



## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>179 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme parapublic</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter Un compte Google+</li> <li>3. Conseiller en communication</li> <li>4. Conseiller en média sociaux</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>10. Non</li> </ol>
	<b>180 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>3. Marketing et RH</li> <li>4. Marketing</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> </ol>
	<b>181 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. Département du marketing</li> <li>4. Aucune</li> </ol>
	<b>182 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Une page Facebook</li> </ol>
	<b>183 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook</li> <li>3. Employée des Communications</li> <li>4. Employée de Communications et Cadre des RH</li> </ol>
	<b>184 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet</li> <li>3. IT</li> <li>5. Non</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> </ol>
	<b>185 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>3. Marketing et RH</li> <li>4. Marketing</li> <li>5. Non</li> <li>6. Ni efficace, ni inefficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>186 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Organisme public</li> <li>un site Internet Genre de wikipédia, mais interne</li> <li>Les communications</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Non</li> </ol>
	<b>187 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>OSBL</li> <li>Un site Internet</li> <li>Non</li> <li>Très efficace</li> <li>Non</li> <li>Oui</li> <li>Plusieurs fois par semaine</li> </ol>
	<b>188 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Organisme parapublic</li> <li>Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter</li> <li>Direction des communications</li> <li>Conseillère en communication</li> <li>Oui</li> <li>Efficace</li> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>Une fois par semaine</li> <li>Non</li> </ol>
	<b>189 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Entreprise privée</li> <li>Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter Un compte Google+ YouTube, pintèrent, instagram</li> <li>Moi-même, propriétaire de ma micro-entreprise.</li> <li>Idem</li> <li>Non</li> <li>Oui</li> <li>Non</li> </ol>
	<b>190 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Organisme parapublic</li> <li>Une page Facebook</li> <li>Non</li> <li>Oui</li> <li>Non</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>191 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter Un compte Google+</li> <li>3. Communications</li> <li>4. Communications</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Efficace</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> </ol>
	<b>192 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page LinkedIn Un compte Twitter Un compte Google+ Un blogue</li> <li>3. Moi-même</li> <li>4. Moi-même</li> </ol>
	<b>193 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. OSBL</li> <li>2. Un site Internet</li> </ol>
	<b>194 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisme public</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Un compte Twitter</li> </ol>
	<b>195 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter Un compte Google+</li> <li>3. Fédération caisse</li> <li>4. Fédération caisse</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Très efficace</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Plusieurs fois par semaine</li> </ol>
	<b>196 -</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprise privée</li> <li>2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn</li> <li>3. Conseiller marketing et communication</li> <li>4. Conseiller marketing et communication</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise a-t-elle ; 3. Qui est la personne chargée d'alimenter votre site Internet? 4. Qui est la personne chargée d'alimenter les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)? 5. Au sein de l'organisation, les réseaux sociaux sont-ils utilisés dans une perspective d'attraction de la main-d'oeuvre? 6. Comment qualifieriez-vous l'efficacité de cette pratique? 7. Lors du processus de recrutement, votre entreprise fait-elle une vérification des profils des candidats potentiels sur les médias sociaux? 8. Votre entreprise suit-elle ce que ses employés actuels et anciens disent d'elle sur les réseaux sociaux? 9. À quelle fréquence, votre entreprise effectue-t-elle cette vigie? 10. Votre entreprise a-t-elle une politique encadrant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux au travail? 11. Depuis quand cette politique est-elle implantée? 12. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>gestionnaires</u> de l'entreprise? 13. Comment cette politique est-elle communiquée aux <u>employés</u> de l'entreprise? 14. Parmi les éléments suivants, lesquels sont inclus dans la politique d'utilisation d'Internet et des médias sociaux de votre entreprise? Secteur d'activité	<b>197 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter 3. Le chef de produit 4. Le chef de produit 5. Oui 6. Efficace 7. Oui 8. Non
	<b>198 -</b> 1. OSBL 2. Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter 3. Conseillères 4. Conseillère communications et RP 5. Non 6. Efficace 7. Non 8. Non
	<b>199 -</b> 1. Entreprise privée 2. Un site Internet Une page Facebook Une page LinkedIn Un compte Twitter